

Formation Postgrade en Psychothérapie Comportementale et Cognitive

Liste des enseignements en TCC introductive reconnus par le MAS TCC au sein des trois universités partenaires

Université de Fribourg

- Techniques avancées en TCC : Méthodes d'analyse et d'intervention comportementales des troubles psychiques I (3 crédits ECTS, Master)
- Techniques avancées en TCC : Analyses cognitives et comportementales des troubles psychiques II (3 crédits ECTS, Master)

Université de Genève

- Approche clinique de la régulation cognitive et émotionnelle (3 crédits ECTS, Master)
- Approche intégrative du raisonnement clinique (3 crédits ECTS, Master)
- Questions approfondies de psychopathologie cognitive (3 crédits ECTS, Master)
- Évaluation et intervention en psychopathologie cognitives (3 crédits ECTS, Master)

Université de Lausanne

- Introduction à l'approche cognitivo-comportementale (3 crédits ECTS, Bachelor)
- Interventions cognitivo-comportementales (3 crédits ECTS, Master)

Dans le cas où la formation suivie ne serait pas exprimée en crédits ECTS, elle doit inclure au minimum 30 heures d'enseignement en présentiel.

Les 30 heures de formation introductive à la TCC peuvent être validées en suivant des formations continues proposées par diverses associations professionnelles, telles que l'ASPCo (Association Suisse de Psychothérapie Cognitive), la FARP (Fédération d'Associations des Psychologues Romands et Tessinois), ou la SSTCC (Société Suisse de Thérapie Comportementale et Cognitive). Les institutions psychiatriques-psychothérapeutiques telles que le Département de Psychiatrie du CHUV (DP-CHUV), le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP), l'Hôpital du Valais ou le Réseau Fribourgeois de Santé Mentale (RFSM) offrent également des opportunités de formation.

Les formations continues suivies doivent être suffisamment élargies et diversifiées, en particulier si elles ne portent pas spécifiquement sur une introduction à la TCC, afin de garantir une base de connaissances répondant aux exigences du MAS.

Les cours du prégradué proposés par l'[UNIL](#) et [UNIGE](#) peuvent également être suivis en tant qu'auditeur·trice libre. Pour cela, il est nécessaire de contacter directement les instituts de psychologie des universités concernées. Afin que ces cours soient validés, la totalité des heures d'enseignement doit être suivie et l'examen final réussi. Un document officiel attestant la participation complète et la réussite de l'examen devra être téléversé lors de la demande d'inscription.

Pour les titulaires de titres hors des universités partenaires ou étrangers, il est recommandé de téléverser, lors de la demande d'inscription, le(s) descriptif(s) détaillé(s) des enseignements TCC pour lesquels la demande de validation est faite, en particulier si l'intitulé n'est pas suffisamment explicite. Ces descriptifs doivent inclure des informations précises sur les contenus, les volumes horaires et la correspondance en crédits ECTS (ou heures en présentiel).

Pour tout complément d'informations, veuillez contacter :

MAS TCC

tcc-mas@unil.ch

Tél. +41 (0)21 692 37 55 / (0)21 692 32 66